Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 47 (1909)
Heft: 27

Artikel: Parlons français !
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-206095

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

47me ANNÉE — N° 27. Samedi 3 juillet 1909.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

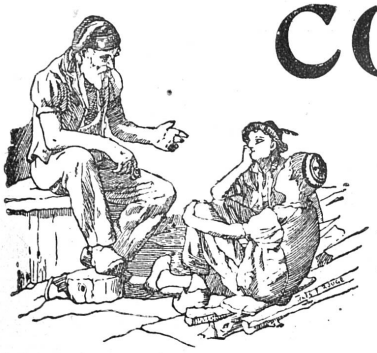

Rédaction, rue d'Etraz, 23 *(1er étage).*
Administration *(abonnements, changements d'adresse),*
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : *Suisse,* un an, Fr. 4 50; six mois, Fr. 2 50. — *Etranger,* un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : **Canton,** 15 cent. — **Suisse,** 20 cent. **Etranger,** 25 cent. — **Réclames,** 50 cent. la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

GÉNÉALOGIE DE MARIO

Nous devons à l'obligeance d'un ami du *Conteur* de pouvoir donner ci-après la généalogie de l'écrivain Marie Trolliet, qui, sous le pseudonyme de Mario ***, a écrit *Le Génie des Alpes valaisannes* et *Un vieux pays*, et dont notre numéro d'aujourd'hui reproduit une ou deux pages tirées du premier de ces ouvrages.

Mario ***, naquit en 1831 à Lucens et mourut en 1895 à Vérossaz. Elle était fille de

|

Charles-Jaques-Philippe Trolliet, de Daillens, pasteur, né en 1803 à Daillens, décédé en 1861 à Corsier. Fils de

|

Charles ou Charles-Daniel, syndic, né en 1772, allié Francillon en 1799. Fils de

|

Christophle-Samuel, juge au Consistoire, né en 1743, décédé en 1810, allié Barbaz en 1769. Fils de

|

Noble *Christophle*-Louys, curial, lieutenant de police, né en 1707, décédé en 1783, allié Mercier en 1730. Fils de

|

Noble Christophle-Sébastien, juge, né en 1675, décédé avant 1764, allié Romay en 1694. Fils de

|

Noble Jacob, né à Lausanne en 1628, décédé en 1676, pasteur à Daillens dès 1664, allié Mingard, de Lausanne. Fils de

|

Noble Christophle, pasteur à l'Etivaz dès 1629, à Morrens dès 1631, à *Daillens* de 1643 à 1664. Allié de Rovéréaz, de Bex. Avait le Chalet Bovrat. Fils de

|

Christophe, de *Bagne,* régent au Collège de Lausanne vers 1615. Allié noble Christine de La Place, de Sion.

On voit par là que la Vaudoise Mario *** descendait d'une famille valaisanne. Son ancêtre Christophe Trolliet, qui enseignait au Collège de Lausanne au commencement du XVIIe siècle, avait probablement embrassé la Réforme et s'était réfugié sans doute dans le Pays de Vaud à la suite de la décision de la Diète valaisanne de 1604, enjoignant aux protestants de reprendre « la même religion et la même croyance que les autres honnêtes patriotes. »

N.-B. — Claudine de Rovéréaz, femme du deuxième Christophe, était fille d'un premier mariage de Christine, femme du premier Christophe.

AU VIEUX PAYS

Les Noces

Dans la plupart des villages du Valais, les noces, ou ce qu'on est convenu d'appeler ainsi, ne comportent ni réjouissances, ni festin, et se font sans tambour ni trompette. On se marie si simplement que le plus souvent un mariage passe inaperçu, même pour les plus proches voisins.

De grand matin, si ce n'est pas avant le jour, l'époux et l'épouse se présentent à l'église avec les deux hommes qui leur servent de témoins. Aussitôt après la bénédiction nuptiale et le verre de vin que l'on doit aux témoins, mari et femme se remettent simultanément au travail. Passer dans l'oisiveté le jour de son mariage, serait de mauvais augure pour l'avenir de la famille.

Dans la vallée d'Hérens par contre, les noces sont d'un effet très pittoresque. Loin de se cacher, on s'y marie en plein jour, ordinairement le dimanche ou un jour de fête, avec tout le cérémonial obligé en cette occasion, et l'inévitable branche de romarin que portent non seulement les fiancés mais tous les gens de la noce.

L'épouse est coiffée du *chapelet*, expression par laquelle on désigne non un bouquet, non une couronne, mais une sorte de boule en fleurs artificielles, toute piquée de brillants, qui, placée au-dessus du front, est retenue par un large ruban antique dont les bouts flottants croisent sur la nuque et retombent sur les épaules.

Au Val d'Illiez, le jour de la noce présente cette particularité que ce n'est pas celui où l'on se met en ménage. Au sortir de l'église, les deux époux rentrent chacun de leur côté au foyer paternel pour y faire « les trois jours de Tobie » et le quatrième seulement on pend la crémaillère.

Le droit d'aînesse

Le droit d'aînesse est généralement reconnu, en ce sens qu'au décès du père de famille, l'aîné des fils, s'il est parvenu à l'âge d'adulte, devient par ce fait le représentant de l'autorité dans la maison.

Autrefois dans la vallée d'Anniviers, cette investiture se faisait avec un cérémonial tout patriarcal.

Dès le premier repas après les funérailles, la mère prenant à table la place habituelle de son mari, se levait à l'entrée de son fils aîné, en lui indiquant le siège qu'elle venait de quitter.

— Ne faites pas attention, ma mère, répondait celui-ci, cette place vous appartient.

— Non, mon fils, c'est à toi maintenant que nous devons obéir.

Et la mère et les enfants défilaient devant le nouveau chef de la famille, en s'inclinant au passage, et allaient s'asseoir à table au-dessous de lui.

Mario.

Au Treytorrens.

On nous écrit :

Bien curieuse est la situation des habitants du Treytorrens (Lavaux). Voyez un peu :

Au communal, ils votent à Puidoux; au cantonal, à St-Saphorin; au fédéral, à Crochettaz.

Ils vont à l'école à Cully, à l'église à Chexbres, au marché à Vevey.

Ils portent le lait à Epesses.

Ils sont enterrés à Rivaz.

En somme, ils ne font guère que naître et mourir chez eux.

MAMIN ET SA CROUIE DEINT

Mamin n'étai pas on gaillâ coumoudou quand l'étai dé bounn humeu, vos pouède chondzi cein que l'iré quand l'étai grindzou. On dzo que l'avai mau à onna deint que l'avai on immensou perte que lou fasai bein suffri, sé décidé, apri avai tot asseyï d'autrou côté, à la ferré trèré, et s'ein va tzi on dentistrou que l'avai onna enseigne io l'avai écrit déchu : *Isse on trai lei deints sein ferré mau.*

Clliau que l'avant des deints à remua allavant ein se confieint tôt à fé à ci gaillâ que lei lors einlevavé ein lei faseint bein suffri; et se les clieints vollhiavant reclliamâ, lou deintistrou lau desai : « De qué vo pleingni vo? Vos ai trey voutra deint sein douleu... por mè, bein sû. »

Et les dzeins s'ein allavant encore benèzes d'ître choladzis dé lou mau.

L'étai tzi ci dentistrou que Mamin l'avai éta. Lou gaillâ einlèvé la deint à Mamin ein lei fasein onna mau dau diablliou et stice ein colère insurte lou dentistrou, ein lei desein que l'étai onna tsaravoute, on grand menteu, à quié lou tira-deints r'éponds commeint dè coutouma : « Vos ai trey voutra deint sein douleu... por mé. »

Mamin s'est fotu adan d'onna ride colère et baillie onna tripotaïe dau diablliou à ci pourrou dentistrou que sè reléva tot plouima et to penao ein marounnant. De quié vos pleigniz vos, que dit Mamin ein s'ein alleint, vos ai baille onna racllaïe sein douleu... por mé, bein su.

Lou dentistrou n'a pas demandâ son restou et s'est dépatzi dè mettrè son einseigne au galatas.

Mérine.

Parlons français ! — *Vaudois :* — Prends garde à mon chien ! Y pourrait bien te moodre...

Neuchâtelois : — M'fous pas mal de ton chien ; y n'a *rien de dents !*

C'est chez nous ! — Sur le tram :

Etranger : — Vraiment, je n'ai jamais vu un service aussi mal fait qu'en Suisse !

Conducteur : — Peut-être bien !

(Authentique.)

Question embarrassante. — *Catéchumène :* — Maman, qu'est-ce que les Malthusiens ?

La mère : — Ça doit être... ceux qui... mangent des malts !

Beauté à la mode.

(Air : *Grand Dieu, que je suis à mon aise.*)

Belle, qui dira le mystère
Et le secret de ta beauté :
Parfum d'iris, lait de Cythère,
Pâtes et fards, riz velouté ?

Lorsque brille sur ta figure
L'éclat de la rose et du lis,
Je comprends bien mieux la peinture
Qu'avec les Rouge ou les Gaulis.

Et quand j'entrevois tes quenottes
Qu'un « cher » artiste cisela,
Je pense : heureux qui les bécotte,
Les émaux de cet écrin-là.